

# PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE D'HYGIENE, DE SÉCURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE DE L'ACADÉMIE DE LA GUYANE DUJEUDI 8 FEVRIER 2018



Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'académie de la Guyane s'est réuni le Jeudi 8 février 2018, en salle Wacapou, site Troubiran, sous la présidence de Monsieur, Alain AYONG le KAMA, le Recteur de l'académie.

M. PIERRE-LOUIS Bruno -Directeur des Ressources Humaines - est le deuxième membre de l'administration.

# Etaient présents

# Les représentants du personnel siégeant en qualité de titulaires :

a. Pour l'UNSA-Education

Mme KLEBERT Maurialle

Mme JOHN Anita

Mme ALFRED-RENARD Nathalie

M.OCTAVIE Emmanuel

Mme MENCE Ingrid

b. Pour la FSU

M.EBION Boris

Mme CAPITAINE Sylvia

# Les représentants du personnel siégeant en qualité de suppléants :

a- Pour l'UNSA-Education

Mme JEAN-ALPHONSE PREPONT Leïla

Mme NORDIN Chantal

b- Pour la FSU

Mme AUDIGEOS-BERTEAUDSylvie

M. MOUCHETRomain

Mme MONTEIRO Dulce

# Au titre des personnes qualifiées

Lors de l'examen du point IV de l'ordre du jour

Mme MISERE Tatiana Adjointe au Directeur des Ressources Humaines

Au titre de l'hygiène et sécurité:

Mme GALLIOT Christelle ISST

Mme CANEVAL Mélissa Conseillère Prévention Académique

M. Jean Joël DECHESNE CP des services rectoraux

M. CHATENAY Assistant de prévention -DAGL

## I. Approbation des PV du 21 mars, du 09 juin et du 18 octobre 2017

Une correction est à apporter sur le statut de Mme MISERE dans le PV du 21 mars 2017. : « Adjointe au Directeur des Ressources Humaines ».

Le PV modifié devra être remis lors de la prochaine réunion du CHSCTA.

Les autres PV sont adoptés à l'unanimité.

Une modification exceptionnelle de l'ordre du jour est demandée par l'ISST. Les points 3 et 4 sont traités avant le point 2, permettant l'arrivée des représentants des personnels des services rectoraux.

#### II. Commission de prévention des risques dans les services rectoraux

Les problématiques des services rectoraux sont exposées, par thème, par deux représentants du personnel que sont Mme JOHN et M.CHATENAY :

# III. Point d'étapes des actions du CHSCT-A (avec présentation des avis)

La secrétaire du CHSCT-A fait un point global sur les activités qui concernent l'instance et celles qui concernent l'amélioration des conditions de travail des personnels. Les membres du CHSCT-A demandent un état d'avancement sur certains dossiers, présentent leurs actions menées et à venir et finissent par émettre des avis au président du CHSCT-A.

#### Suivi de dossiers:

• Nomination du conseiller en Prévention dans le secteur de Saint-Laurent du Maroni

Les membres du CHSCT-A interpellent le président du CHSCT-A sur la nomination du conseiller en prévention qui n'est toujours pas effective. Le recrutement avait été acté lors du CHSCT-A de juin 2017.

L'ISST précise que la fiche de poste est faite pour l'appel à candidature.

• Demande de présentation du CHSCT-A lors des réunions de bassin.

Le recteur demande au DRH de s'adresser au cabinet du recteur pour connaître le calendrier des réunions.

• Réception de 20 droits de retraits sur la boite mails de la secrétaire du CHSCT-A. (Collège Paul Jean-Louis)

Les membres du CHSCT-A espèrent obtenir des réponses concrètes lors du dernier CHSCT-A de l'année scolaire en cours.

# Actions menées :

- Groupe de travail sur les nuisibles avec un ingénieur de l'ARS (M. GRATEAIN) et un membre de l'institut pasteur (M.DE-THOISY-Vétérinaire-chercheur).
- Visite d'établissement : Visite du collège CATAYEE.

#### Actions à venir :

- GT nuisible
- Procédures sur les tentatives de suicide
- Risques routiers
- Visite d'établissement
- GT fonctionnement du CHSCT-A proposé par M.PIERRE-LOUIS

# <u>Avis</u>

Voir en annexe

#### Réponses partielles données par le Président du CHSCT-A sur les points suivants :

⇒ transport et accompagnement des personnels sur site isolé :

Le Recteur annonce que la convention de 2003 avec l'armée sera réactivée. Elle permettra l'installation, le fret et le transport des personnels dès la rentrée 2018. Une autorisation maximale de 500kg/pers gratuits à l'entrée et à la

 Le droit de retrait ne doit pas être utilisé comme une stratégie pour ne pas être en grève dit le Président du CHSCT-A au regard du droit de retrait exercé au collège Paul JEAN-LOUIS à SAINT-LAURENT DU MARONI.

# De la part de l'administration :

Le DRH rappelle la réglementation : « Quand il y a une alerte ou un droit de retrait est exercé, une enquête administrative doit être diligentée tout de suite et si le signalement remonte par un membre du CHSCTA alors ce membre est associé à l'enquête ».

- Une enquête administrative doit être diligentée à la suite d'un droit de retrait ou d'alerte

A la fin des échanges, le Recteur annonce qu'il a l'intention d'écrire une circulaire explicative sur les droits de retrait à l'attention du personnel.

Un membre du CHSCT-A demande aussi qu'une réponse soit apportée, par l'Administration, aux personnels qui respectent la procédure notamment ceux du Collège DUMESNIL, Matoury.

# IV. Bilan intermédiaire des actions engagées par l'administration (Aract, MGEN, CISTC, autres)

Mme MISERE, adjointe au DRH, présente ce point avec un tableau distribué en séance. Quatre actions phares en ressortent :

- Création d'un comité stratégique Qualité de Vie au Travail, dont l'objectif est de partager une culture commune QVT
- Expérimentation sur les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) (personnels 1<sup>er</sup> degré et personnel administratif)
- Action de prévention sur le trouble de la voix proposée par la MGEN,
- Expérimentation RPS pour le personnel de direction, les cadres- sous forme d'espace de discussions avec des spécialistes.

## Remarques des membres du CHSCT-A:

La FSU demande l'intégration des professeurs d'EPS dans l'expérimentation des TMS.

L'UNSA s'oppose à la participation des organisations syndicales minoritaires au comité stratégique Qualité de Vie au Travail.

Le Président du CHSCT-A répond que le comité QVT n'est pas une émanation du CHSCT-A. C'est un groupe de réflexions qui prend la suite du COPIL RPS. Ce n'est pas une instance délibérative et que seul le CHSCTA est l'instance officielle. Les informations pourront être librement utilisées par le CHSCT-A.

L'UNSA demande à l'administration d'attendre les élections professionnelles.

Les membres du CHSCT-A rebondissent sur la nécessité d'avoir une page actualisée et réservée au CHSCT-A sur le site académique.

Le DRH réagit à cet appel. Il annonce qu'il a demandé au webmaster la création de deux espaces. L'ISST préconise un espace sur les conditions de travail. Un GT est à envisager pour s'accorder sur le contenu à mettre en ligne.

Ensuite, un bilan sur les différentes conventions signées par l'administration est fait :

> CISTC : Centre Interprofessionnel de Santé au Travail de Cayenne.

Le Président du CHSCT-A suppose que le dispositif ne fonctionne pas par méconnaissance des procédures et par manque de communication interne. Faudra y pallier en réactivant les CLSPD (Comité Local de Suivi de Prévention de la Délinquance) qui intègrent les parents d'élèves contrairement aux autres dispositifs.

La FSU demande si on peut faire un point sur le recrutement des AP, le président répond qu'il n'y a pas eu de nouveau recrutement et qu'il n'y a pas eu d'informations nouvelles malgré la démarche faite pendant le dialogue de gestion.

L'UNSA alerte le président sur l'augmentation du personnel se mettant en droit de retrait car les personnes n'évoluent plus dans les conditions de travail normales. Pour améliorer ces conditions de travail, il faut faire de la prévention primaire, les AP/CP sont les premiers acteurs qui pourront nous permettre de traiter ces problématiques.

De ce fait, nous avons besoin d'un Recteur fort pour peser dans la balance quand il ira au ministère poursuit l'UNSA.

Le président réfute l'idée de manque de moyens uniquement, il préfèrerait que l'assemblée se penche sur les tensions entre les personnes et les responsabilités de chaque partie qui engendrent la souffrance au travail dans les établissements.

La secrétaire du CHSCT-A fait remarquer, qu'au niveau de l'instance, sans moyens humains (AP/CP) il est difficile d'obtenir des éléments permettant d'améliorer les conditions de travail du personnel.

L'UNSA revient sur l'utilité de déployer les moyens humains, rappelle que l'ensemble des membres œuvre pour l'amélioration du système éducatif et enfin demande au président du CHSCT-A de ne pas stigmatiser les organisations syndicales, la FSU complète par : « les membres sont les représentants de tous les personnels quels qu'ils soient ».

Le président de s

V. Bilan intermédiaire des actions du référent unique site isolé

Le bilan de la référente sites isolés sera présenté lors du CHSCT-A de fin d'année.

Fin de séance à 14h05.

La secrétaire de séance

Mélissa CANEVAL

La secrétaire du CHSCTA

Maurialle KLEBERT